



## Adoption sans accord du père biologique pour jeune adulte

Par **Ruby64**, le **20/04/2013** à **19:11**

Bonjour,

J'ai 21 ans et j'aimerais plus que tout porter enfin le nom de mon beau-père (que je considère comme mon père) qui a subvenu à tous mes besoins pendant toutes ces années! Ma mère m'a eu hors mariage et a souhaité que mon père me reconnaisse à la naissance. Elle est restée avec mon "père" jusqu'à mes trois mois! Ensuite, elle a voulu lui laisser le droit de me voir quelques fois d'un commun accord, jusqu'à mes trois ans où je n'ai plus voulu le voir! Il faut dire que pendant cette période, il n'était pas vraiment là et me laissait volontiers chez sa mère quand il m'avait! Depuis cet âge là, je n'ai pas voulu reprendre contact et lui n'a pas cherché à le faire non plus! La seule et unique chose que je lui ai demandé il y a de ça quelques années (j'étais alors mineure), c'était d'accorder le droit à mon beau-père de m'adopter ce qu'il a refusé par fierté. Porter son nom de famille est la seule chose qui me rappelle encore à lui et je ne veux plus. Pourriez-vous me dire si le fait que maintenant je sois majeure, l'accord du père biologique est nécessaire?

Par **amajuris**, le **20/04/2013** à **20:40**

bjr,

si votre père vous a reconnu, la seule solution est l'adoption simple. comme vous êtes majeur l'accord de votre père "biologique" n'est pas à mon avis nécessaire.

cdt